

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2026

Le dix avril deux mille vingt-six, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BONDIVENA, Maire.

Présents : MM. BONDIVENA Dominique, DESJOBERT Agnès, SERGENT Philippe, JACAMON-PAULINE Thérèse, HOUSSIN Didier, GERBENNE Philippe, GUETTON Didier, BRETILLON-GOGNAT Nathalie, AUPICON Mélanie, PERRET Elodie.

Absents et excusés : Genest BRIGAND, Didier HOUSSIN.

Procurations : Genest BRIGAND à Dominique BONDIVENA, Didier HOUSSIN à Agnès DESJOBERT.

Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance : Agnès DESJOBERT

Compte-rendu de Conseil du 21/03/2026

Après validation du secrétaire de séance, le compte-rendu de conseil municipal a été transmis par mail à chaque conseiller le 27/03/2026.

Aucune observation des membres du conseil municipal. Adoption et signature.

ORDRE DU JOUR du 10/04/2026

1. Vote du taux des taxes locales 2026
2. Tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2026-2027
3. Désignation des délégués aux assemblées extérieures :
 - 3.1. SICECO
 - 3.2. CNAS
 - 3.3. Représentant au sein de la CLECT de la COPAS
 - 3.4. Plus beaux villages de France
 - 3.5. Correspondant défense
 - 3.6. Correspondant Sécurité routière
4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
5. Réflexion sur les commissions communales
6. Questions diverses

Représentant ARNIA BFC

Délibération :

Le Maire fait part à l'assemblée que suite au renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026, il y a lieu de désigner un délégué de la Commune auprès de l'ARNIA Bourgogne Franche-Comté ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DESIGNNE, les délégués auprès de l'ARNIA BFC, comme suit :

Délégué titulaire : M. Didier GUETTON

Délégué suppléant : Mme Agnès DESJOBERT

1. Vote du taux des taxes locales 2026

Délibération :

Compte tenu des bases d'imposition notifiées pour 2026,
Sachant que le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) est un **mécanisme d'équilibrage des recettes fiscales des collectivités territoriales et de leurs groupements institués après la suppression de la taxe professionnelle en 2010.**

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, des allocations compensatrices attendues et du montant du prélèvement pour la Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), d'un montant de 27 645,00 €,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

- **VOTE**, les taux des taxes locales 2026, avec une **augmentation de 2 %**, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : Base : 496 900 taux : 35,46 % produit : 176 201 €
- Taxe foncière (non bâti) : Base : 77 000 taux : 33,46 % produit : 25 764 €
- Taxe habitation Rés. Sec.: Base : 265 600 taux : 14,69 % produit : 39 017 €

Total du produit fiscal attendu pour 2026 : 240 982 €.

Après application du coefficient correcteur, **la recette effective pour la commune sera de 177 213 €.**

PROPOSITION DE VOTE DES TAXES LOCALES 2026							
Taxes	Bases effectives 2025	Bases prévisionnelles 2026	% d'évolution des bases 2025/2026	Taux d'imposition 2026 sans augmentation	Produit 2026 à taux constants	Taux d'imposition 2026 avec 2 % d'augmentation	Produit 2026 avec + 2% d'augmentation
Taxe foncière Bâti	491 224	496 900	1,16	34,76	172 722	35,46	176 201
Taxe Foncière Non Bâti	76 466	77 000	0,70	32,80	25 256	33,46	25 764
Taxe Habitation Résidences Secondaires	272 646	265 600	-2,58	14,40	38 246	14,69	39 017
Moyenne d'évolution des bases 2023/2024			0,93	TOTAL Recettes pour la commune SANS augmentation	236 225 €	TOTAL Recettes pour la commune si + 2%	240 982 €
Application du coefficient correcteur pour connaître la somme à inscrire au compte 73111 (soit - 63 769 € de recettes)					172 456 €		177 213 €

2. Tarifs de l'eau et de l'assainissement au 01/10/2026

Délibération :

Vu les délibérations des 01/06/2018 et 08/03/2019, modifiant les tarifs de l'eau et de l'assainissement ;

Vu les exercices précédents du Budget de l'Eau et de l'Assainissement, faisant apparaître un prix facturé de l'eau inférieur à son prix de revient, compte-tenu du fait que les charges de personnel sont supportées par le budget principal ;

Sur proposition du Maire et des adjoints ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs de facturation de l'eau et de l'assainissement, à hauteur de 2%, à compter du 01/10/2026 ;

- **VOTE** les tarifs du budget de l'eau - assainissement comme suit :

FACTURATION DE L'EAU HT

Part fixe :	65,55 €
Part fixe jardins :	32,77 €
Agriculteurs « borne » (part fixe):	65,55 €
Part variable :	1,30 € le m ³
Ligne spécifique :	0,11 € le m ³
Concession eau :	546,20 €

FACTURATION DE L'ASSAINISSEMENT HT

Part fixe :	100,50 €
Part variable :	0,99 € le m ³
Concession assainissement :	2 811,40 €.

3. Désignation des délégués aux assemblées extérieures :

3.1. SICECO

Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé. Il regroupe 675 communes et 18 EPCI à fiscalité propre de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité.

Délibération :

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026.

Vu la candidature de Dominique BONDIVENA au poste de titulaire ;

Vu la candidature de Genest BRIGAND au poste de suppléant ;

Le Conseil Municipal, ELIT, en son sein, **par vote à bulletin secret**, les délégués auprès du SICECO comme suit ;

Délégué titulaire : M. BONDIVENA Dominique

Délégué suppléant : M. BRIGAND Genest

3.2. CNAS

Délibération :

Le Maire fait part à l'assemblée que suite au renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026, il y a lieu de désigner un délégué de la Commune auprès du CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE**, dans le Collège des élus : Mme Agnès DESJOBERT, adjointe.

- **PREND ACTE** de la désignation dans le collège des agents de : Mme FRAIZE-LEMOUEL Nadège, adjointe administrative.

3.3. Représentant au sein de la CLECT de la COPAS

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que suite au passage de la COPAS au régime de fiscalité professionnelle unique en 2017, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été créée. Son rôle est d'établir un rapport à chaque transfert de compétences à la communauté de communes afin d'évaluer le montant des charges antérieurement supportées par les communes. C'est à partir de ce document que sera établi le niveau de l'attribution de compensation versée par la COPAS à la commune de FLAVIGNY SUR OZERAIN.

Il précise que la commune disposait précédemment de 1 représentant au sein de la CLECT.

Suite aux élections municipales et communautaires, il convient de renouveler les membres de cette commission. Néanmoins, la COPAS n'ayant pas encore procédé à la recomposition de l'assemblée communautaire, **la délibération est donc reportée à la séance suivante.**

3.4. Plus beaux villages de France

Délibération :

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026 ;

Vu la candidature de Dominique BONDIVENA au poste de titulaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE, les délégués auprès de l'association des Plus Beaux Villages de France comme suit :

Délégué titulaire : M. BONDIVENA Dominique

Délégué suppléant : Mme JACAMON-PAULINE Thérèse

3.5. Correspondant défense

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions qui y sont relatives. Ainsi, il est destinataire d'une information régulière et est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Délibération :

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026.

Vu la candidature de Philippe SERGENT au poste de correspondant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNE, le Correspondant Défense comme suit : M. Philippe SERGENT.

3.6. Correspondant Sécurité Routière

Les collectivités territoriales ont été invitées par les Préfets à désigner des élus correspondants sécurité routière. Il est le correspondant privilégié des services de l'État et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité.

Délibération :

Vu le renouvellement général du Conseil Municipal en mars 2026.

Vu la candidature de Philippe SERGENT au poste de correspondant ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DESIGNNE, le Correspondant Sécurité Routière comme suit : M. Philippe SERGENT.

4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **DECIDE** de dresser une liste de 24 noms, en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs, comme suit :

- PASCAL Jérôme
- GROS Xavier
- MASSON Christophe
- BONNARD Rémi
- FROIDUROT Lionel
- GALIMARD Sophie
- LEMOINE Judith
- AUBÉ Claudine
- CROSNIER Isabelle
- de CHAMPS Christian
- SEINCE Thomas
- CHANAT Christian
- GERBENNE Claire
- ALGRANATE Marie
- GROS Martial
- BELMONT Marie-Anne
- PAULINE Christian
- GUILLIER Philippe
- BRETILLON Lionel
- JACQUENET Thierry
- PROUX Benoît
- RAVEAU Cyril
- DUMANET Thierry
- FONTHENEAU Isabelle

5. Réflexion sur les commissions communales

RAPPEL : M. le Maire propose la création de Commissions communales facultatives, comme suit :

- Ces commissions sont des commissions de travail et d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Leur rôle est d'augmenter, au sein du conseil municipal, la part de « travail en commun » en dehors des séances mensuelles, et de soulager le travail colossal précédemment géré par le maire, les adjoints et les agents. La participation accrue des habitants aux commissions communales est souhaitée.
- Le Maire est président de droit de chaque commission.
- Chaque commission est organisée et animée par un vice-président choisi parmi les membres du conseil municipal.
- Les commissions sont ouvertes aux habitants de Flavigny ; une information pourra être faite via le Flav'infos pour inviter les habitants à participer aux commissions par inscription préalable.
- Les agents communaux pourront participer aux commissions, sur demande, durant leurs horaires de travail.
- Un compte-rendu écrit de chaque réunion de commission sera demandé, pour l'inclure au document préparatoire des séances de conseil municipal.

M. le Maire a transmis un tableau des commissions précédentes, pour que chaque conseiller ait une base de travail sur la création des commissions. Il demande à chacun de bien vouloir faire part de son retour sur les commissions.

Il est décidé d'organiser une réunion spécifique le samedi 30 mai 2026 à 10h00, hors conseil municipal, pour travailler sur la création des commissions.

M. le Maire souhaite que tous les membres du conseil municipal participent activement à la commission Fêtes et Cérémonies (8 mai, 14 juillet, 11 novembre). L'assemblée approuve cette proposition.

6. Questions diverses

- Église : prochaine réunion de chantier le 20 avril, puis le 30 avril avec Frédéric DIDIER.
- Salle des fêtes : M. le Maire souhaite que des conseillers municipaux prennent en charge la gestion des locations de la salle des fêtes. Philippe SERGENT, Elodie PERRET et Nathalie BRETILLON-GOGNAT se portent volontaires.
- Déchets ménagers - Rappel à la population

M. le Maire souhaite effectuer un rappel des règles suivantes :

- ✓ Respect du calendrier de collecte, notamment en cas de modification liée aux jours fériés.
- ✓ Sortie des conteneurs :
 - Hiver : à partir de 17h la veille
 - Été : à partir de 18h la veille

- ✓ Rentrée des conteneurs : le lendemain avant 12h
- ✓ Rédaction d'un arrêté municipal (en lien avec la sous-préfecture) pour réglementer la présence limitée des conteneurs sur la voie publique, sous peine d'amende.
- ✓ Diffusion : affichage avec le calendrier de collecte + transmission à la population (mail et/ou format papier).
- **Camping-Car Park**
 - ✓ Signalétique : Proposition d'une solution alternative par M. Delmare pour réduire les coûts. Rendez-vous fixé le 13 avril à 14h00 pour étudier le financement.
 - ✓ Démarches toujours en cours avec le département (ADT Semur, Mica 21,...) avec beaucoup de difficultés pour obtenir le bon interlocuteur pour mettre en place la signalisation routière liées à l'ouverture de l'aire.
 - ✓ Déchets : les conteneurs sont prêts à être posés à l'intérieur de l'aire de façon plus cachée.
 - ✓ Préalablement à l'ouverture de l'aire, il faudra installer un portique en bois pour limiter la hauteur des véhicules pouvant accéder au parking de la procure pour que les camping-cars ne s'y stationnent pas ;
 - ✓ L'électricité devrait normalement être finalisée le 16 avril.
 - ✓ Installation de poteaux bois (demi-ronds) au sol, pour délimiter les emplacements de camping-car
- Une réunion publique pour la circulation et les stationnements à Flavigny ainsi que pour des suggestions sur la destination de l'ancien restaurant de la rue Gautrin, sera organisée : **le vendredi 24 avril à 18h30.**
 - ✓ Bilan sur les aménagements en place.
 - ✓ Avoir un paperboard pour noter les idées et suggestions de chacun.
 - ✓ Réflexion sur la création d'un second parking.

Trois conseillers prépareront et animeront cette réunion : Didier GUETTON, Thérèse JACAMON-PAULINE et Genest BRIGAND.

- **Helixine** : liquidation judiciaire de l'exploitation HELIXINE. Genest BRIGAND a pris contact avec différents établissements de formation pour adultes et il a été envoyé un mail pour décrire l'exploitation à reprendre afin que celle-ci puisse perdurer.
- **Demande de lana et Clément TROUBAT** : courrier des époux TROUBAT sur la recherche d'un logement en location adapté à un fauteuil roulant. Les époux TROUBAT sont entendus en séance, mais malheureusement, le Conseil Municipal regrette de ne pouvoir leur apporter de solution avant la fin 2026, qui serait leur date butoir.
- **Agenda** :
 - ✓ 12 avril : Journées Européennes des Métiers d'Art : Démonstration de Terre Touchée à la salle des fêtes
 - ✓ Du 17 au 19 avril : stage de yoga à la salle des fêtes
 - ✓ 24 avril -18h30 : réunion publique circulation et stationnement

- ✓ Du 1^{er} au 3 mai : Stage de Feldenkrais à la salle des fêtes
- ✓ Le 6 mai : démonstration par la société TERAPOLIS de matériel robotique pour l'exploitation agricole des parcs agrivoltaïque.
- ✓ Du 8 au 10 mai : Stage de yoga à la salle des fêtes
- ✓ Du 14 au 17 mai : Marches de l'Ascension avec Flavigny Animations
- ✓ **le 6 juin :**
 - Course La Celtix, organisée par les Gauloises Vives
 - Voitures anciennes de passage à Flavigny avec l'association les Vieilles Bielles
 - Course cycliste avec la Pédale Semuroise, à partir de 14h. **Sens unique de circulation sur le RD9, de Pouillenay au Vignoble.**
- ✓ Lundi 13 ou mardi 14 : repas du 14 juillet
- ✓ Du 13 au 19 juillet : Festival Brésil de la Musique

- **Prochaine réunion de conseil municipal**

M. le Maire indique que la prochaine séance aura lieu le 8 juin 2026 à 18h30.

M. le Maire lève la séance à 22h00.

Selon l'article L.2121-18, les séances du conseil municipal sont publiques. Il s'agit là d'un principe général qui garantit aux citoyens le droit d'être informés des décisions de leurs représentants, mais également de connaître des débats qui y concourent. Ce libre accès est autorisé à toute personne sous réserve qu'elle adopte une attitude passive et silencieuse.

La participation active du public à la discussion d'une délibération, même s'il ne participe pas au vote, entache la délibération du conseil municipal d'illégalité (TA Besançon 15 avril 1999, n° 961021).

Tout question d'un tiers qui voudrait être posée aux membres du Conseil Municipal doit faire l'objet d'une demande écrite, adressée à la mairie au moins 3 jours francs avant la séance du conseil municipal, afin d'être, si nécessaire, jointe à la convocation du conseil municipal, adressée aux membres de l'assemblée, dans les délais légaux. Les élus pourront ainsi y répondre dans les meilleures conditions.

M. le Maire et les adjoints se tiennent à disposition pour rencontrer les citoyens, en mairie, sur rendez-vous.

Il est rappelé que les séances de Conseil Municipal ne sont pas destinées à répondre aux demandes personnelles, ni à répondre sur l'instruction d'un dossier déposé en mairie.

Ces demandes doivent être traitées au secrétariat qui se tient à votre entière disposition pour tout renseignement au 03 80 96 21 73 ou à mairie.flavignysurozerain@wanadoo.fr, sur rendez-vous, les mardis de 14h à 16h, ou sans rendez-vous, les jeudis, de 10h à 12h.